

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 8 décembre 2008 à la salle des Jardins**

Il est 20h15 lorsque M. Didier Hostettler, Président du Conseil, ouvre la séance.

M. HOSTETTLER souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour ce dernier Conseil de 2008.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Membres présents    | <b>39</b> |
| Membres excusés     | <b>4</b>  |
| Membres non excusés | <b>2</b>  |

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel
- 2) Assermentation de M. Jean-Luc Deschamps, suppléant, en remplacement de M. Patrick Gerber, démissionnaire
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008
- 4) Correspondance
- 5) Communications municipales
- 6) **Budget 2009**
- 7) **Préavis 6/2008** Dissolution / Démission de l'ACRM (*Préavis d'urgence*)  
*La remise du rapport de la commission aux Conseillères et Conseillers se fera en début de séance*
- 8) Election d'un membre suppléant à la commission gestion-finances en remplacement de M. Michel Crottaz, démissionnaire
- 9) Election d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Patrick Gerber, démissionnaire
- 10) Propositions individuelles
- 11) Echancier
- 12) Divers

La séance sera suivie d'une verrée offerte par la Municipalité

M. HOSTETTLER informe que la commission gestion-finances ne propose aucun changement à l'art. 38 du règlement du Conseil communal.

L'ordre du jour n'étant pas combattu, il sera suivi tel que prévu.

**2. Assermentation de M. Jean-Luc Deschamps, suppléant, en remplacement de M. Patrick Gerber démissionnaire.**

M. HOSTETTLER prie M. Jean-Luc Deschamps de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation. Il rappelle le serment stipulé à l'art. 5 du règlement du Conseil communal et demande à M. Deschamps de prêter serment en levant la main droite et de dire "Je le promets".

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 6 octobre 2008**

Mme ROSAT demande pourquoi à la page 84 au niveau de l'intervention de M. Crottaz, il est écrit : Il n'est pas possible de faire des comptes d'une année écoulée et de prévoir un budget d'une année écoulée.  
En principe on présente un budget pour l'année à venir?

M. HOSTETTLER répond que le PV est juste.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 6 octobre 2008 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. M. Hostettler prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

### **4. Correspondance**

- 28 sept.** Réception d'une copie d'un courrier de M. Gwendal Crottaz à la commission de recours en matière fiscale, concernant la taxe non-pompier.
- 7 oct.** Lettre à M. Patrick Gerber accusant réception de sa démission du Conseil communal au 31 octobre 2008.
- 7 oct.** Lettre à M. Jean-Luc Deschamps, suppléant, l'informant de son assermentation au Conseil communal lors de la séance du 8 décembre 2008.
- 8 oct.** Attestation pour M. Christophe Gerber confirmant son activité au sein du Conseil communal.
- 16 oct.** Courrier de la Municipalité annonçant la démission de Mme Sandra Rihs, conseillère municipale au 13 octobre 2008. (Dont lecture est faite)
- 29 oct.** Courrier à la Préfecture leur annonçant la démission de Mme Sandra Rihs.
- 30 oct.** Lettre à Mme Sandra Rihs accusant réception de sa démission de la Municipalité.
- 30 oct.** Courriel de M. Rhein concernant la proposition de modification de l'art. 38 du règlement du Conseil communal. (Dont lecture est faite)
- 30 oct.** Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif à la votation Populaire du 30 novembre 2008.
- 31 oct.** Courrier aux Conseillères et Conseillers les informant qu'une élection complémentaire à la Municipalité aura lieu suite à la démission de Mme Rihs.
- 4 nov.** Courrier au bureau du Conseil les conviant à participer aux opérations de dépouillement de la prochaine votation populaire du dimanche 30 novembre.
- 11 nov.** Réception du Budget 2009 de la Municipalité.
- 11 nov.** Transmission du budget 2009 à M. Rhein, Président de la commission gestion-finances ainsi qu'aux 5 membres de la commission.
- 16 nov.** Réception d'une copie d'un courrier à la Municipalité de l'Association pour la création d'une UAPE à Denges "Les Pirates".
- 17 nov.** Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif à la votation populaire du 30 novembre 2008, concernant le vote pour la fumée passive.
- 19 nov.** Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif à l'élection complémentaire d'un Conseiller Municipal en remplacement de Mme Rihs.
- 25 nov.** Réception du préavis 6/2008 Dissolution / Démission de l'ACRM, (Préavis d'urgence).
- 25 nov.** Transmission du préavis 6/2008 à M. Christian Rossier, Président de la commission technique.
- 26 nov.** Réception du rapport de la commission gestion-finances pour le budget 2009.
- 27 nov.** Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir.
- 4 déc.** Réception du rapport de la commission technique concernant le préavis 6/2008.

## 5. Communications municipales

Mme MAEDER donne une information concernant le tilleul qui se trouve sur la route du Lac, à la place homonyme.

La Municipalité a mandaté M. Arnaud Cachin, paysagiste et expert auprès de l'ASSA, "Association Suisse de Soins aux Arbres", pour expertiser l'état sanitaire du Tilleul qui a donné les conclusions suivantes:

«Cet arbre présente un gros danger, en effet de nombreuses grosses branches charpentières sont sèches. De plus l'entier de la couronne présente une végétation très restreinte.

Cet arbre est en fin de vie, donc devenu très dangereux. En cas de chutes de neige mouillée, donc lourde, une branche charpentièrre peut rompre et tomber sur la route.

Il serait vivement conseillé d'abattre cet arbre rapidement afin d'éviter un accident et ainsi sécuriser ce carrefour.

La Municipalité a en effet pris la décision d'abattre cet arbre qui sera remplacé par un autre tilleul dans le cadre des aménagements prévu pour le renforcement de la sécurité dans le village. Ceci étant un abattage d'arbre d'urgence, il ne fera pas l'objet d'un affichage au pilier public (règlement communal sur la protection des arbres) car en vertu de la loi sur les routes art. 24, la Municipalité peut intervenir immédiatement pour remédier au danger.»

Mme POULY donne une information dans le cadre du préavis 3/2008 concernant les travaux au collège de la Crosette; le linoléum a été changé dans le hall du 1<sup>er</sup> étage durant les vacances d'octobre.

Le changement des sols des 2 salles de classe et de la salle des maîtres au rez-de-chaussée se fera lors des prochaines vacances d'été.

Concernant également le collège de la Crosette, une expertise portant sur la présence ou non d'amiante dans le collège a eu lieu le 21 août dernier. Celle-ci a porté sur la totalité du bâtiment. Son objectif était d'évaluer les risques dans le cadre d'une utilisation normale du bâtiment.

Les conclusions du rapport sont, qu'aucun local ou matériau ne présente de situation potentiellement dangereuse pour les utilisateurs et qu'aucun flocage n'a été observé ni dans les sols ni dans les plafonds.

Enfin pour revenir sur la question de la sécurité à l'arrêt de bus scolaire situé près du quartier «Sur les Moulins» et qui avait fait débat lors du dernier Conseil, la Municipalité s'est une nouvelle fois penchée sur la question.

Comme vous l'avez certainement remarqué, des panneaux "Attention bus scolaire" ont été installés à proximité du passage piéton ainsi que ceux limitant la vitesse à 60 km/h sur tout le tronçon de la route du Lac jusqu'à l'entrée en localité.

Cependant ces mesures ne limitent pas le nombre d'enfants présents à l'arrêt de bus.

La Municipalité a donc approché l'entreprise CarPostal afin de savoir si le minibus transportant les enfantines pouvait les prendre en charge dans le quartier «Sur les Moulins», déchargeant ainsi l'arrêt de la route du Lac d'une partie des élèves.

Selon CarPostal, cette solution est tout à fait possible; en effet cette ligne assurant uniquement le trajet Sur les Moulins-Crosette, un déplacement de l'arrêt n'interfèrerait en rien avec les horaires.

Cependant ce nouvel arrêt se trouverait sur un terrain privé, à savoir la contre-allée.

CarPostal doit donc définir avec le promoteur l'emplacement idéal pour l'arrêt du minibus.

La commune de Préverenges, responsable de l'organisation des transports scolaires a été informée de notre démarche et y est favorable. Nous sommes maintenant dans l'attente des résultats de la discussion entre CarPostal et M. Henrioud.

M. MONNIN désire apporter une petite modification aux conclusions du préavis 6/2008. Ce n'est pas "entendu le rapport de la commission de gestion-finances" mais **entendu le rapport de la commission ad hoc.**

En seconde information, la société VALORSA qui s'assure de récolter nos déchets dans le périmètre qui nous occupe profite de la fin de l'année pour sensibiliser tous les citoyens à la problématique des déchets encombrants.

Nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil. Tous déchets encombrants jusqu'à 60 cm de diamètre peuvent être mis sans autre dans les ordures ménagères, quelque soit la nature du déchet, exceptés les appareils électriques.

La raison pour laquelle il est conseillé de les mettre dans les ordures ménagères est que cela coûtera moins cher à l'élimination.

Un vieux matelas par exemple qui ne peut pas entrer dans un sac poubelle de 110l devra subir une manipulation de plus, il devra être broyé et mis en forme avant d'être incinéré, d'où un coût plus élevé.

Une affiche explicative avec dessin sera jointe au programme de l'élimination des déchets pour l'année 2009.

M. CHARMEY donne une information concernant l'ancien collège:

Les premières adjudications, ferblanterie-couverture, démolition, maçonnerie et béton armé ont été attribuées.

Les personnes sont informées et les travaux débuteront aux environs du 15 janvier. Tout est déménagé, le clocher sera transporté en une seule pièce.

La charpente a été adjugée à M. Pierre-André Burgy à Denges.

Pour l'instant, les 4 premières adjudications correspondent au budget qui nous est imparti, et nous travaillons avec M. Monnin vis-à-vis des adjudicataires afin que les prix soient respectés.

En seconde information, la Municipalité a décidé de s'associer à la Péniche Gourmande, (ancien réfectoire Roth & Sauter), afin de soutenir et aider les personnes seules la veille de Noël.

Un repas sera organisé dans ce réfectoire le 24 décembre à partir de 18 H 00.

Un tout ménage sera distribué et les inscriptions pourront se faire à l'administration communale.

## 6. Budget 2009

M. HOSTETTLER invite M. Salquin à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

M. HOSTETTLER informe qu'un amendement au budget a été déposé en début de séance, et que celui-ci sera discuté lorsque nous aborderons le chapitre concerné.

La discussion est ouverte.

### ◆ Préavis Municipal concernant le budget 2009 – page 1 à 3

M. ROSSIER demande si la classe concernant le fond de péréquation a changé. Car les comptes 2007 étaient de CHF 394'800.00.

Le budget 2008 : CHF 475'200.00 et le budget 2009 : CHF 674'900.00.

Les CHF 200'000.00 sont justifiés en page 2, il y a 10,3% d'augmentation, plus les CHF 150'000.00 pour l'AJEMA.

M. MONNIN répond que non, la classe n'a pas changé dans les 20 classes à disposition. Par contre la facture sociale ne cesse d'augmenter, elle est passée en 3 ans de 481 millions à 680 millions pour l'ensemble du Canton.

Cette facture de 680 millions est répartie entre les communes. Le surplus est uniquement dû à l'augmentation de la facture sociale. Un élément important est à préciser, il s'agit pour l'instant d'une prévision de la facture sociale, ces chiffres qui nous sont transmis par le Canton ne sont en aucun cas définitifs, ce sont des chiffres prévisionnels qui pourraient être revu à la baisse. Mais sur l'expérience des années que nous avons derrière nous, ces chiffres sont souvent revu à la hausse. Ensuite, cela dépendra du comportement des autres communes du Canton.

Différentes communes, provocatrices, ont décidé, suite au système péréquatif mis en place par le Canton, d'augmenter leur taux d'imposition, même si cela

n'était pas nécessaire. La commune la plus significative est Buchillon, elle a doublé son taux d'imposition, de 63 à 126. Cela veut dire que les habitants de cette commune paieront le double d'impôt l'année prochaine. Par contre la commune, par ce biais là économisera environ 2 millions, qu'elle ne paiera pas à la facture sociale. Mais ces 2 millions, le Canton les fera payer aux autres communes, la répartition sera donc différente. La commune de Denges aura aussi une part dans ces 2 millions. La commune de Coppet et d'autres encore ont augmenté leur taux d'imposition, et souvent pas par besoin, mais pour mettre un peu en cause le système péréquatif.

Mis à part la population, le taux d'imposition donne au Canton un élément pour décider si la commune est riche ou pas.

M. ROSSIER demande à titre indicatif, sur une échelle de 1 à 20, en quelle classe nous sommes.

M. MONNIN répond que nous sommes environ à la moitié, environ à 12.

Le taux moyen d'imposition dans le canton est de 72, Denges est à 66.

Dans tout le système nous sommes encore assez bien placé. Il est clair que les communes telles que Buchillon, se trouvant dans une classe de 1 à 5, paient une part importante à la facture sociale.

Il y a maintenant une certaine volonté de la part de quelques communes de modifier ce système pour le changer avec une répartition qu'elles estiment plus juste, mais cela risque encore de prendre du temps.

Nous avons assisté avec M. Le Syndic à une séance de l'AdCV (Association de Communes Vaudoises) qui est une scission de l'UCV, Union des Communes Vaudoises, constituée de communes dans le cas de Buchillon. Ils proposent un système qui semble à priori plus juste, mais politiquement cela va être difficile à faire passer, car cela signifie que Lausanne leur coûtera 60 millions de plus en une année.

- ◆ Chapitre 1 : Administration générale – page 4 & 5  
Aucune remarque

- ◆ Chapitre 2 : Finances – page 6

M. ROSSIER demande pourquoi il y a une inversion entre les points :

220.352.0 Fonds de péréquation horizontal, CHF 558'800.00, dépenses et le  
220.452.0 Fonds de péréquation horizontal, CHF 584'900.00, recettes.

Si l'on regarde les 2 dernières années, c'est chaque fois négatif. Pourquoi est-il budgétisé pour 2009, CHF 26'100.00 de recettes supplémentaires?

M. MONNIN répond que ce sont des chiffres que le Canton nous donne. Le fond de péréquation est un pot commun où l'on met de l'argent qui équivaut à environ 8 points d'impôts. Dans un poste on paie et dans un autre on reçoit, la différence entre les deux est pour la commune. Ces chiffres là sont malheureusement très compliqué à comprendre et à expliquer.

- ◆ Chapitre 3 : Domaines et bâtiments – page 7 & 8

M. HOSTETTLER donne lecture de l'amendement :

Amendement au budget 2009 présenté au Conseil communal de Denges le 08.12.2008

#### **Rappel historique**

Suite à la motion «Tavernier et Consorts» acceptée par le Conseil communal au printemps 2008 et en se basant sur la réponse de la Municipalité à cette motion, une association a été créée dans le but de mettre sur pied une unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Cette association a été créée le 27 août 2008 à la salle des Jardins de Denges en présence de 50 membres.

Fort de ce succès, le comité de l'association a entrepris les démarches de certification et de reconnaissance auprès des divers organismes régionaux et cantonaux : SPJ, AJEMA.

Une étape importante aura lieu ce mardi (09.12.2008) date où le comité rencontrera de manière formalisée tous les acteurs de ce réseau.

#### **Suite des activités**

La rencontre de mardi sera déterminante afin de fixer le calendrier de mise en place concrète de la structure, soit :

- Mise en conformité des portakabins
- Intégration au réseau AJEMA
- Finalisation du budget de fonctionnement avec l'AJEMA
- Engagement du personnel
- Entrée dans les locaux (portakabins) en tant que locataire
- Début de l'exploitation en août 2009

#### **Etape obligatoire**

Afin de pouvoir intégrer le réseau et bénéficier des subventions et de l'autorisation d'exercer, l'infrastructure de travail, soit les portakabins, doivent être mis en état afin de répondre aux exigences sécuritaires, hygiéniques et finalement de confort qu'exige une activité professionnelle à plein temps.

La Municipalité, dans sa réponse à la motion «Tavernier et Consorts» s'est engagée à appuyer l'association, alors en phase de création, dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire, notamment en mettant en conformité les locaux.

Nous estimons ces travaux à environ CHF 33'000.- et demandons l'ajout au budget 2009 de ce montant.

Nous demandons la mise à l'échéancier de ces travaux pour la fin mai 2009.

#### **Amendement formel :**

*Selon l'art. 14 de la loi sur les Communes ainsi que l'art. 87 du règlement du Conseil communal :*

**But :** Mise en état et divers aménagements des portakabins pour UAPE

**Le montant du crédit :** CHF 33'000.-

**Le mode de financement :** utilisation de la réserve pour investissement futur ou par la trésorerie courante si possible

**La durée d'amortissement :** une année

**Les charges d'exploitation qu'il entraîne :** aucune

La discussion sur l'amendement est ouverte

M. COTTINI dit que ce n'est pas très juste, il est demandé la réfection des portakabins, dans ce cas, la Municipalité doit nous donner un préavis qui doit être discuté par le Conseil. Cela ne peut pas se faire par le biais de la commission gestion-finances.

M. MONNIN répond que sur la forme c'était la réflexion de la Municipalité.

Pour répondre d'une manière formelle, la Municipalité n'est pas du tout contre de faire une quelconque réfection. Simplement, il faudrait faire les choses dans le respect des délais. Lorsque l'Association les "Pirates", qui est une association privée, soutenue par la Municipalité, fera officiellement partie du réseau AJEMA, la Municipalité fera une proposition de budget avec un préavis, comprenant le montant demandé, une proposition en ce qui concerne l'amortissement, et la façon dont cela va être fait. Ensuite les travaux pourront débiter.

Pour argumenter la question du délai, nous ne sommes pas tout à fait de cet avis, car si le réseau commence au 1<sup>er</sup> janvier 2009, si un préavis est présenté au Conseil début mars, et que ce préavis est accepté, il n'y a aucun soucis de faire quelques travaux dans ces locaux pour la rentrée scolaire à fin août.

Il n'y a aucun problème en ce qui concerne les délais, le raisonnement de la Municipalité n'est pas de s'opposer, mais plutôt de respecter la forme des choses. Nous avons toujours essayé d'être sérieux dans notre travail.

"Pour nous, un budget est appuyé par des demandes d'offre, il est concret, nous ne mettons pas, nous n'avons jamais mis et ne mettrons jamais dans un budget, des sommes estimées comme ça, c'est la volonté de la Municipalité".

Nous mettrons des sommes réfléchies, après avoir demandé des devis aux entreprises qui effectueront les travaux, afin d'avoir des chiffres totalement réalistes. Nous l'avons fait pour des propositions plus importantes dans le cadre de la réfection du vieux collège.

"Par rapport au budget prudent, je pense que c'est la première fois depuis plusieurs années que l'on a vraiment un budget très réaliste, il a parfois été prudent, je l'admet, si vous regardez, c'est la première fois que l'on a une marge d'autofinancement négative d'environ CHF 340'000.00."

La marge d'autofinancement nous permet d'investir sans emprunter d'argent.

M. HOSTETTLER désire répondre précisément à la remarque de M. Cottini, qui était de faire un préavis.

"La réponse est non, parce que le budget en lui-même est un préavis. Nous pouvons très bien ajouter un montant dans le budget, et accepter que la Municipalité le dépense. Il n'y a aucun problème dans la forme de le faire de cette manière."

M. CHARMEY ajoute que M. Monnin a déjà presque tout dit sur le budget et désire revenir sur le budget que M. Gerber a transmis à la Municipalité. Tout n'est pas inclus. Nous avons donné à l'Association les "Pirates" une information du SPJ où il était indiqué que l'on devait installer une barrière extérieure, ce n'est pas dans le budget.

«Personnellement, je trouve inadmissible que l'on puisse accepter un budget qui est en fait, une liste de travaux à faire. Nous ne contestons pas les travaux, mais il faut les étudier. Pour le chauffage, par exemple, une entreprise doit nous faire une offre, et, ensuite nous pourrions vous présenter un préavis. Toute la question est là, pouvoir vous présenter une offre valable sur tous les points.»

M. GERBER réfute l'histoire de la barrière.

M. CHARMEY répond que la barrière devrait être mentionnée sur la feuille que

M. Gerber nous a transmis, pour pouvoir mettre au budget. Nous avons reçu une directive du SPJ, qui dit que pour pouvoir ouvrir, il est indispensable qu'il y ait une barrière; qu'il y ait une séparation entre les portakabins, nous l'avons faite; les lino à changer car il y a des trous; nous sommes allés contrôler, il n'y a pas de trous. Nous savons que nous devons refaire le plancher dans le 5<sup>ème</sup> portakabin que l'on nous a donné.

M. GERBER désire donner quelques explications, étant donné que le papier est un petit peu formel et pour vous replacer un peu dans le contexte.

Pour nous il s'agit d'une démarche logique dans la mise en place de cette association et dans la ligne droite de la motion faite au printemps 2008.

Nous travaillons en bonne collaboration avec la Municipalité depuis cet été sur ce dossier, dans le but de mettre en place, et, de façon à pouvoir accueillir ces enfants à partir de la rentrée d'août 2009.

Nous avons un comité qui s'est mis en place depuis juin de cette année.

Maintenant, concernant la démarche, nous avons la possibilité d'attendre simplement que l'on nous donne le feu vert au niveau des locaux dans le but d'avancer un petit peu et de pouvoir mettre en route cette association rapidement. Nous avons pris les devants, nous sommes allés sur le terrain, nous avons demandé aux personnes de la Den'je croque de pouvoir visiter les locaux.

"Il est vrai, et je le confirme", c'est une estimation qui demande à être affinée. Mais en fin de compte, nous n'avons pas voulu aller plus dans les détails et les demandes d'offre, étant donné que nous ne serons pas adjudicataires de ces travaux.

Le but ici était de définir une enveloppe globale qui sont ces CHF 33'000.00 et de les mettre au budget.

Un élément important si l'on accepte cet amendement ce soir, la Municipalité aura le feu vert et notre confiance pour mettre en place cette structure, sans encore mettre un tracés administratif durant le printemps prochain, de remettre en route des commissions pour discuter, somme toute, d'un montant qui est modique.

Concernant l'affinage, en effet il y a des demandes d'offre à faire, à dire quand même que ces prix ne sont pas fantaisistes. Nous nous sommes basés aussi sur les métriques qui ont été utilisés pour le lino du collège de la Crosette. Nous en avons discuté ensemble cet été, donc ce ne sont pas des chiffres fantaisistes, mais c'est une enveloppe globale, nous ne sommes pas rentrés dans le détail.

Maintenant l'idée est de vraiment pouvoir dire à la Municipalité: Vous avez ce montant à disposition, allez-y.

"Si la Municipalité désire que l'on discute le niveau de ce montant, à ce moment-là ce sera de sa responsabilité de tenir le budget qui serait décidé, de façon à mettre en place ces travaux. Pour nous, ce n'est pas de mettre une encoule ou de pousser la Municipalité sur un terrain non souhaité, c'est plutôt de lui donner carte blanche et lui faire confiance, afin de mettre en place selon le planning qu'elle aura défini avec une échéance bien sûr à la fin du printemps 2009."

M. MONNIN répond que sur le fond la Municipalité est d'accord, nous ne sommes absolument pas contre que les travaux se fassent.

Nous parlons simplement d'une question formelle. Nous ne voulons pas mettre des chiffres approximatifs, nous ne faisons pas un budget approximatif, cela n'est pas possible.

«Vous avez souligné, nous vous en remercions, la bonne santé financière de la commune. Nous avons été très stricte par rapport à tout ce que l'on met dans ce budget. En réfléchissant et en mettant de vrais chiffres».

Si ce chiffre est vrai, il faut qu'il soit affiné, s'il est affiné, il y aura un préavis, et, ensuite c'est au Conseil de décider.

Les travaux, nous vous le confirmons, seront faits dans les délais que vous souhaitez.

M. CROTTAZ dit qu'il y a environ une année, nous avons prévu 2 ou 3 portakabins. Il y en a 5. Maintenant nous parlons de remettre en état le 5<sup>ème</sup>.

"Nous nous étions rencontré avec M. le Syndic, suite à des remarques de la commission gestion-finances, car il y avait des problèmes à résoudre".

Le chauffage était en cours d'installation.

« Est-ce que ces portakabins sont inutilisés depuis ce temps-là ?» Quel est le problème ?

Ils étaient prévus pour les repas de midi, et maintenant on parle de professionnel, alors qu'il était bien prévu qu'il n'y aurait rien de professionnel.

M. CHARMEY répond qu'il ne faut pas confondre.

Nous avons achetés ces portakabins pour la Den'je croque. Nous avons dit qu'éventuellement ils pourraient être utilisés pour l'accueil de jour des enfants. (PV de la séance du 18 juin 2007.)

La Den'je croque utilise ces portakabins 2 à 3 heures par jour. Au niveau sécurité tout est en ordre.

Ces portakabins vont être utilisés 8 à 9 heures par jour. La demande n'est pas la même, raison pour laquelle nous ne contestons pas ce qui va s'y faire où les réparations qui peuvent s'y faire, l'approche est totalement différente.

Cela ne veut pas dire que l'on a mis la Den'je croque dans un taudis, et que l'on va en faire un palace, ce n'est pas du tout le cas, mais disons que l'utilisation sera totalement différente.

Nous avons toujours parlé de 4 portakabins, qui sont en ordre. Le 5<sup>ème</sup> que l'on nous a donné, est à remettre en état.

M. CROTTAZ ajoute qu'il est contre cet amendement, et que nous ne pouvons pas mettre des enfants pendant 8 heures dans des portakabins.

M. TAVERNIER interpelle M. Monnin suite à ses remarques « faire penser que l'on met en danger la situation financière de la commune, parce que l'on veut mettre un amendement de CHF 30'000.00, est un petit peu exagéré. »

"Je trouve également exagéré de dire qu'il faut faire un préavis pour l'UAPE lorsque dans le budget il y a CHF 200'000.00 pour la motion Hostettler, pour la sécurité du village, sans préavis d'ailleurs."

"Il y a des choses, comme cela a été mis dans la lettre qui nous a été adressée par la Municipalité qui, pour moi sont incompréhensibles. Nous avons lu au travers de la réponse de la Municipalité à la motion Tavernier & Consorts, le soutien de la Municipalité par rapport à la mise aux normes de ces portakabins afin de respecter la demande du SPJ, qui a été d'ailleurs invité par la Municipalité qui voulait savoir si ces portakabins pouvaient être utilisés ou pas.

Une lettre a été envoyée à Mme Pouly le 28 février qui dit exactement quels sont les travaux à faire, nous en avons discuté ensuite avec elle.

Les barrières, Mme Pouly nous a dit que c'était la Municipalité qui les prenait, que nous n'avions pas besoin de les mettre dans le budget.



"Vous nous dites que le budget est fait de manière non professionnelle, c'est votre droit, je ne suis pas d'accord avec vous", nous avons discuté avec Mme Pouly, Nous avons pris poste après poste. En effet, il y a eu une discussion sur la réfection des sols, nous nous sommes aperçu que c'était exactement le même prix que la réfection des sols du collège de la Crosette.

Nous avons mis une cuisine, comme le demande le SPJ, nous sommes allés prendre les prix les plus bas, qui sont IKEA. Alors bien entendu, nous ne suivons pas la proposition de la Municipalité, qui est de reprendre la cuisine de l'ancien bâtiment. Nous sommes allés voir cette cuisine, mais elle ne peut pas être utilisée dans les portakabins, par rapport à ça c'est aussi un étonnement.

Maintenant, "vous nous dites qu'il faut d'abord s'inscrire à l'AJEMA et qu'ensuite vous nous donnerez le budget."

De tous les contacts que nous avons, nous devons d'abord avoir l'autorisation du SPJ avant de pouvoir être inscrit à l'AJEMA.

Alors, Mesdames et Messieurs les Conseillers, si nous attendons l'autorisation de l'AJEMA, et nous n'aurons jamais de budget, parce que l'AJEMA nous demande d'abord d'avoir des locaux qui soient mis en conformité et acceptés par le SPJ.

Dans cette situation, après avoir parlé du budget avec Mme la Municipale en charge des écoles, après avoir eu de nombreux contacts avec M. le Syndic, et bien, nous sommes arrivés en désespoir de cause à devoir considérer cette demande d'amendement. En effet pour pouvoir respecter l'engagement qui avait été pris, soit par la Municipalité, à la demande du Conseil, répétées devant les 50 personnes de l'association, nous avons écrit une lettre à la Municipalité leur indiquant que s'ils le voulaient, dans ces conditions, ils pouvaient déposer amendement au budget. Ils ont indiqué qu'ils n'étaient pas d'accord. C'est pourquoi nous le déposons.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où le serpent se mord la queue.

Si nous pouvions avoir le préavis au prochain Conseil de mars, il n'y aurait aucun problème, mais un engagement est pris aujourd'hui par les 7 personnes du comité de l'Association, pour mettre en place une structure au mois de septembre 2009.

Soit nous avons des assurances qu'on va pouvoir le faire, soit on mettra ça au jour où l'AJEMA nous donnera son feu vert sans avoir d'autorisation du SPJ.

Mme PONSAR désire ajouter un dernier point. La Municipalité nous a demandé d'avoir des confirmations auprès du SPJ et de l'AJEMA que nous ne pouvons pas obtenir. Nous sommes connu du réseau de l'AJEMA et d'une certaine façon acceptés. Samedi matin nous avons seulement reçu du SPJ une confirmation de faisabilité du projet.

Nous n'aurons effectivement pas plus d'informations avant l'ouverture.

M. CROTTEZ dit que si nous prenons le rapport de la commission gestion-finances, le quart du rapport est porté sur l'Association les "Pirates".

"J'estime que la commission s'approprie un droit qu'elle n'a pas à avoir."

L'Association les "Pirates", c'est une chose, la commission de gestion-finances, c'est une autre chose.

M. CHARMEY désire répondre à M. Tavernier.

«Quand vous dites que l'Association a eu de nombreux contacts avec moi, je ne suis pas tout à fait d'accord. Il ne faut pas tout mélanger. Le seul contact que nous avons eu au sujet du budget, c'est moi qui ai demandé que l'on puisse se réunir, il date du 16 octobre. Ce ne sont pas tout à fait les nombreux contacts que l'on a eu dans le courant de l'année, je tiens à le corriger.»

Mme MOTTU STELLA ajoute qu'effectivement suite à l'Assemblée constitutive de l'Association en août et la demande de la Municipalité présente ce jour-là, l'Association a listé les travaux réalisés sur les portakabins et fait une estimation du coût ; ceci a ensuite été discuté en détails avec Mme Pouly, pour lui permettre de préparer le préavis en relation. Nous nous sommes également déclarés disponibles pour venir en parler avec la Municipalité in corpore si nécessaire.

Suite à cette rencontre une réunion a eu lieu entre M. Charmey, M. Gerber et moi-même afin de discuter à nouveau de ces aménagements poste par poste. A la fin de cette discussion nous avons demandé à M. Charmey de nous tenir informé de la manière dont la Municipalité entendait donner suite.

Nous avons ensuite reçu le courrier dont vous avez eu copie.

M. MONNIN désire répondre à M. Tavernier.

«Je laisse à M. Tavernier la responsabilité de ses propos, parce qu'à aucun moment j'ai dit que ce budget allait mettre en péril les comptes de la commune, peut-être m'avez-vous mal compris». J'ai simplement dit que c'est la première année que nous avons une marge d'autofinancement négative de CHF 340'000.00, et je crois pouvoir le dire, car c'est quand même le rôle du Municipal des finances de montrer ces points là au Conseil.

Mme CHAPPUIS ajoute qu'il est vrai qu'il n'a pas été dit que ce budget allait mettre en péril les comptes de la commune.

«Personnellement, j'ai l'impression que c'est vraiment quelque chose de grave qu'il n'y ait pas de détails concernant ces CHF 33'000.00. Je pense qu'ils ont essayé de faire au plus juste, cela concerne quand même des enfants de notre commune, et il me semble que l'on en fait un immense plat.»

Ne pourrait-on pas être plus tolérant.

M. GERBER désire donner une conclusion sur ce long débat, étant donné que beaucoup de monde n'est pas au courant des derniers détails.

En point 1 : Si les locaux ne sont pas conformes, nous n'aurons pas l'autorisation du SPJ pour exploiter.

En point 2 : L'AJEMA ne nous acceptera pas dans leur réseau tant que le SPJ ne nous aura pas donné l'autorisation d'exploiter, selon les courriers reçus dernièrement.

Mme PAQUIER dit que le Conseil a manifesté une volonté d'entrer dans le réseau et de continuer. La Municipalité doit aussi faire son travail comme d'habitude. Nous ne pouvons pas mettre que l'émotionnel, il est vrai que ce sont nos enfants, tout le monde a envie de quelque chose de bien. Mais il y a une procédure à suivre, et si on y travaille, cela devrait être prêt au mois d'août. Pourquoi toujours essayer d'aller plus vite.

M. HOSTETTLER répond que l'on suit la procédure, un amendement sur un budget communal n'est pas exceptionnel, des centaines sont déposés.

Il n'y a donc pas de vice de procédure, que ce soit bien clair.

Cela reste du ressort du Conseil communal de décider.

Mme PAQUIER dit que dans cet amendement là, nous ne connaissons pas la somme exacte. Nous parlons de linoléum, mais, "j'ai entendu un sol qui s'effondre et qu'il faut refaire". Même si nous sommes tous d'accord qu'il faut refaire, un amendement est fait pour les choses graves, où il faut aller très vite.

M. SALQUIN désire répondre à M. Crottaz concernant le fait que la commission gestion-finances ait parlé de cette association.

En étudiant le budget, nous nous sommes rendu compte que l'année dernière, il y a eu deux motions, d'une part pour la traversée du village et d'autre part pour l'UAPE.

Nous étions effectivement étonnés que, dans un cas un certain montant était déjà mis au budget, pour la traversée du village et que cela n'était pas le cas pour la seconde motion.

M. CROTTAZ répond qu'après avoir compté les lignes du rapport, à part les remerciements à M. le Syndic, la conclusion et tout, il y a autant de lignes concernant l'Association les "Pirates" que de lignes parlant du budget.

«Je me souviens de n'avoir pas été d'accord ici, avec un ancien Municipal, concernant les giratoires, "si vous le faites pas, y va y arriver ça", et là, c'est de nouveau la même chose, il y en a assez de ces menaces, de ces chantages»

M. GERBER tiens à préciser qu'il n'a menacé personne. C'était un résumé de la situation, de façon à ce que les personnes qui n'ont pas suivi le dossier de A à Z soient au courant en fin de compte des tenants et aboutissants de la décision que nous allons prendre ce soir.

M. HOSTETTLER dit que pour voter l'amendement, nous devons d'abord clore les questions sur le point 3 domaines et bâtiments.

Mme ROSAT demande concernant le point 352.314.0 entretien, travaux et fourniture, pourquoi dans les comptes 2007 il y avait CHF 1'102.95 et il y a au budget 2009 CHF 10'000.00.

Y a-t-il pour l'entretien des travaux importants à faire ?

M. MONNIN répond que le collège de la Crosette date de 1970, il y a constamment des choses à refaire. Ce montant de CHF 10'000.00 est prévu pour

l'entretien courant, les travaux et les fournitures dans le courant de l'année. Il peut très bien arriver que d'une année à l'autre cela balance un peu différemment. M. MIGNOT demande pourquoi au points 354.312.3 Rép. s/achat combustible, 354.314.0 Entretien, travaux et fournitures et 354.315.0 Entretien, installations et équipements il n'y avait rien dans les comptes 2007, mais il y a CHF 6'200.- au budget 2008 et 2009 ?

M. MONNIN répond que c'est le mazout, et cela dépend du remplissage des citernes. Lorsque l'on a fait le budget, le baril était à \$ 160.00, aujourd'hui il est à \$ 46.00. Si l'on rempli complètement les citernes en début 2008, il est clair qu'en 2009 il y aura moins à remplir.

M. CHARMEY désire revenir sur les paroles de M. Gerber concernant l'amendement au budget.

"Nous venons de prendre connaissance de 2 lettres que Mme Ponsar a reçue le 5 décembre et vous en faisons lecture" :

Première lettre:

### **"Demande d'exploitation pour une structure d'accueil parascolaire"**

Madame,

Selon votre demande et sur la base de la visite des locaux (voir copie lettre du 28 février 2008), aucun élément ne paraît s'opposer en l'état actuel du dossier à la délivrance d'une autorisation pour autant que les travaux exigés soient réalisés.

«C'est une visite que l'on avait demandé afin que l'on soit sûr que les locaux sont conformes, pour la Den'je croque et en même temps pour le SPJ afin de pouvoir avancer le projet»

Les travaux exigés, sont, la barrière et la kitchenette.

"C'est la lettre où vous nous dites que, si c'est non ce soir, vous ne pouvez pas ouvrir cette association." Ce n'est pas tout à fait ce que l'on a discuter."

Seconde lettre du 11 novembre de l'ARASMA Comité de pilotage AJEMA.

### **UAPE les Pirates**

Nous vous confirmons par la présente avoir pris bonne de la création de l'Association «pour la Création d'une Unité d'Accueil Pour Ecolier (UAPE) à Denges » « Les Pirates » et vous remercions pour l'envoi des statuts de votre association ainsi que du PV de l'assemblée constitutive du 27 août 2008.

En l'état, et sous réserve de la reconnaissance officielle de notre réseau par la FAJE (ce qui ne devrait plus tarder), la création de votre structure correspond (taille, public cible et localisation) au plan de développement du réseau AJEMA.

Nous pouvons dès lors vous assurer que « les Pirates » sous réserve de l'autorisation d'exploitation délivrée par le SPJ aura le soutien du réseau AJEMA en vue d'obtenir les subventions cantonales et régionales.

Mme MOTTU STELLA répond que ces courriers ont été demandés expressément à l'AJEMA, respectivement l'ARASMA et le SPJ pour essayer de répondre à la demande de la commune dans son courrier du 6 novembre, qui nous demandait d'obtenir une autorisation d'exploiter les locaux, chose que nous savions ne pas pouvoir obtenir tant que les travaux ne seraient pas réalisés.

Quelque part nous étions dans une impasse et nous avons cherché à obtenir des courriers qui nous permettent d'aller dans le sens de la Municipalité. Nous avons obtenu qu'un demi chemin, à savoir qu'ils nous ont confirmé que sans la mise en conformité des locaux nous n'aurions pas d'autorisation d'exploiter. Nous ne pouvons pas être plus clair que ça.

M. REBMANN propose, au vu des différents entendu ce soir, que cet amendement soit voté à bulletin secret. Cela permettra à tout le monde de voter librement, comme il en a envie, sans arrière pensée. De toute façon, que cet amendement passe ou ne passe pas cela ne remettra absolument pas en cause l'Association.

M. HOSTETTLER demande que 5 personnes désirant le vote à bulletin secret le demande en levant la main. Ceci étant le cas, donc l'amendement sera voté à bulletin secret.

Mme POULY dit que l'on est en train de tourner en rond.

Pour donner suite à la lecture des 2 courriers que Mme Mottu Stella vient de nous remettre, effectivement le SPJ délivrerait une autorisation d'exploiter pour autant que les travaux exigés dans leur courrier du 23 février dernier soient réalisés. Ce à quoi la Municipalité s'est engagée.

Mme MOTTU STELLA répond que la Municipalité s'est engagée et nous l'en remercions. Simplement, les décisions de dépenses sont faites par le Conseil et nous vous demandons justement d'autoriser cette dépense là. Si rien ne s'y oppose pourquoi attendre?

M. GERBER dit que nous parlons ici de maintenance de matériel existant mis à part l'achat de quelques autres matériaux pour peupler ces portakabins.

Tous ces aspects de maintenance pourraient être pris dans le budget d'exploitation normal 2009. Si aujourd'hui l'on protège que ces choses là seront faites dans les activités de maintenance standards et que l'on arrivera aux exigences du SPJ par le budget d'exploitation, si vous dites que vous êtes en mesure de le faire, nous n'avons pas besoin de proposer un amendement.

M. MONNIN répond que oui, par rapport à ce qu'a dit Mme Pouly, ce que le SPJ demande dans sa lettre du 25 février peut être pris dans le budget courant. Mais ce dont on parle, c'est le budget que vous nous avez donné.

M. HOSTETTLER dit qu'il est question au niveau de cet amendement, d'ajouter CHF 33'000.00 dans le compte domaines et bâtiments, pour la mise en état et divers aménagements des portakabins pour l'UAPE.

M. MONNIN répond que les travaux exigés par le SPJ dans sa lettre du 25 février, se feront dans le cadre du budget courant de la Municipalité.

M. VUILLE dit ne pas comprendre le problème.

Il y a une proposition d'amendement et la Municipalité ne l'accepte pas.

M. CHARMEY répond qu'il n'y a pas de problème, la Municipalité demande simplement de passer par un préavis.

Nous ne sommes pas contre de faire quelque chose. Nous vous demandons de faire un préavis avec une commission qui pourra juger les travaux.

M. MONNIN dit qu'il y a un élément formel. "Je le dis absolument sans émotion". Que les choses soient claires:

L'UAPE « les Pirates » est une Association privée, soutenue par la Municipalité.

Cela veut dire que, si L'UAPE demande par un préavis un montant de CHF 30'000.00, CHF 40'000.00 ou CHF 50'000.00 en plus, ce sera son problème. Le Conseil va accepter cette dépense, mais n'oublie pas qu'étant une Association privée, la Municipalité proposera dans le préavis, également une forme d'amortissement de ce montant. Ce montant pourrait être amorti par un loyer que paiera l'UAPE, par un prêt, tout n'est pas encore décidé, mais c'est une possibilité. En répétant que l'UAPE est une association privée, ce n'est pas d'une collectivité publique dont on parle ici, ce n'est pas la commune de Denges.

Mme MOTTU STELLA confirme qu'évidemment l'Association « les Pirates » est une association de droits privés, à but non lucratif, qui a été constituée suite à la motion Tavernier. Il faut savoir que des structures d'accueil gérées par des Communes existent, mais que la Municipalité ne souhaitait pas prendre en charge la création et la gestion de l'UAPE, c'est pourquoi il n'y avait pas d'autre solution que de créer une association et que ses membres se chargent de tout le travail de création et de gestion administrative, bénévolement.

En second point, M. le Syndic et Mme Pouly étaient invités à l'assemblée constitutive du 27 août dernier, assemblée pendant laquelle nous avons tout de suite parlé ensemble d'un préavis à déposer pour la séance de décembre. Nous nous étions entendus et vous nous avez demandé de venir avec des propositions pour en discuter et préparer ce préavis, ce que nous avons fait. C'est pour cette raison que nous avons été extrêmement surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas de préavis présenté au Conseil de décembre, et il nous a semblé alors que la seule alternative pour nous était de proposer un amendement.

Alors peut-être que pour certains cela paraît être une solution vite faite de dernière minute. Pour nous cela constitue une étape très importante et indispensable à réaliser avant de poursuivre avec toute la mise en place de l'organisation de cette structure d'accueil.

Il faut que vous sachiez qu'actuellement un comité de 7 personnes bénévoles travaille de longues soirées dans la semaine pour préparer tous les documents

administratifs, et croyez-moi il y en a. A côté de cela, nous essayons de trouver une personne avec les qualifications requises qui sera engagée par la structure comme responsable, cette personne va être salariée de l'UAPE. A cette personne-là il faut évidemment offrir une certaine sécurité quand à la réalisation effective de ce projet. En effet, il faut savoir que les personnes avec les qualifications exigées par le SPJ sont très rares sur le marché, nous devons donc la chercher déjà maintenant. Nous ne pouvons pas mener des entretiens d'embauche avec des candidats sans leur garantir un minimum de sécurité quant à l'ouverture à la rentrée 2009. C'est sur la base de tous ces éléments que nous vous demandons aujourd'hui en quelque sorte un vote de confiance pour avoir cette structure d'accueil à la rentrée 2009.

M. TAVERNIER dit que le déroulement des débats veut que ça se passe comme ça.

On nous dit que dans le budget, nous allons plus loin que ce que demande le SPJ, c'est vrai, il y a la barrière, mais il y a aussi la pose d'une kitchenette, et aussi certains éléments du budget d'investissement que l'on a mis là, comme cela nous a été conseillé.

« Je vais vous lire un extrait du rapport de la Municipalité à la motion Guignet, qui date du 14 juillet 2007; cela concernait la proposition N° 3 pour un achat d'un portakabin d'occasion. Je cite : "les peintures méritent d'être rafraîchies et le sol changé." »

Nous avons tout simplement repris ces éléments parce que depuis que nous avons ces portakabins, cela n'a pas été fait. C'est pour cette raison que nous les avons mis dans ce budget.

Alors, c'est vrai que le sol, sur les CHF 33'000.00 fera CHF 7'200.00 et les peintures, environ CHF 4'000.00, nous sommes déjà à plus de CHF 11'000.00, donc un tiers du budget qui est proposé. Ceci n'est pas demandée par le SPJ, mais nous reprenons tout simplement ce que la Municipalité avait indiqué à l'achat des portakabins et qui n'a pas été fait jusqu'à aujourd'hui.

M. CHARMEY répond que la peinture pour les portakabins et en stock à la voirie et le travail sera effectué par nos employés communaux, qui jusqu'à maintenant étaient occupés au déménagement du bâtiment communal.

La discussion sur le Chapitre 3 : Domaines et bâtiments – est close

Le vote sur l'amendement a lieu à bulletin secret.

L'amendement est le suivant :

Augmentation du poste 3. Domaines et bâtiments qui passera en dépense de CHF 130'200.00 à CHF 163'200.00 pour la mise en état et divers aménagements des portakabins pour UAPE.

**L'amendement au budget de M. Ch. Gerber est accepté par 25 voix pour et 14 voix contre.**

La discussion sur le budget reprend

◆ Chapitre 4 : Travaux – page 9 & 10

M. ROSSIER demande si au point 420.331.0 les CHF 28'000.00 d'amortissement pour le PGA se trouvent pour la dernière fois au budget 2008.

M. MONNIN répond que oui c'est la dernière fois

◆ Chapitre 5 : Instructions publique et cultes – page 11

Mme DUCOMMUN demande s'il est prévu de mettre des patrouilleurs scolaires, étant donné qu'il y a un montant de CHF 8'500.00 au budget ?

Mme MAEDER répond que nous en avons effectivement parlé la dernière fois.

Si cela s'avère nécessaire de créer des postes, un montant est déjà mis au budget, mais nous n'avons eu aucune proposition de personnes qui seraient prêtes à être patrouilleur scolaire.

M. MIGNOT demande pour le point 530.351.0 si la participation versée au Canton pour l'enseignement spécialisé est aussi un poste où il n'y a rien à dire.  
M. MONNIN répond oui.

- ◆ Chapitre 6 : Police – page 12  
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 7 : Sécurité sociale – page 13

M. TAVERNIER demande s'il est possible de nous expliquer l'augmentation depuis 2007 sur le point 720.351.3 Aides, subventions, autres régimes sociaux et le point 720.351.6 Assurance maladie.

M. MONNIN répond qu'en ce qui concerne la facture sociale nous recevons les chiffres du Canton. Nous n'avons aucun détail, c'est une feuille A4 avec les 4-5 postes à mettre au budget que nous recevons avec les meilleures salutations du Canton.

M. ROSSIER est surpris par les différences entre 2007 et 2008. En effet, il y a CHF 200'000.00 d'un côté et CHF 70'000.00 de l'autre, comment expliquer cette différence de CHF 130'000.00 ?

Mme CHAPPUIS dit que le Canton nous donne ces chiffres. Ne serait-il pas possible de leur demander des explications. Pourquoi les communes sont obligées de suivre comme ça?

M. MONNIN répond que si une commune refusait de payer, elle serait mise en demeure de payer. La répartition de la facture sociale a été acceptée par le Grand Conseil et nous devons l'appliquer, nous n'avons pas le choix. En ce qui concerne les aides, les subventions et autres régimes sociaux, vous pouvez suivre par la presse qu'il y a passablement d'augmentation dans l'assurance maladie. Comme le disait M. Rossier, il y a environ CHF 100'000.- entre les comptes 2007 et le budget 2009. Cela correspond à l'aide aux personnes qui ne peuvent pas payer leurs assurances maladie, ceci est prévu par la loi. Ce n'est pas une prérogative des communes, on ne nous demande pas, c'est mis au budget et nous devons le respecter.

Le drame pour une commune est que nous avons presque 70% du budget où nous avons les pieds et les mains liées, nous devons l'accepter tel quel.

Les députés au Grand Conseil sont là pour parler avec le Conseil d'Etat et pour passer des lois par rapport à ces problèmes là, mais nous en tant que Municipalité nous n'avons pas le moyen de réagir.

- ◆ Récapitulation du budget de fonctionnement - page 14  
M. HOSTETTLER relève que l'excédent de charges représente non plus CHF397'900.00 mais CHF 430'900.00 suite à l'amendement.
- ◆ Charges et revenus du budget 2008 – pages 15 & 16  
Aucune remarque
- ◆ Plan des dépenses d'investissement – page 17  
Aucune remarque

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. HOSTETTLER clôt la discussion et demande à M. Salquin de donner lecture des conclusions de son rapport.

**Le Budget 2009 tel que présenté par la Municipalité et amendé est accepté par 30 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.**

7. **Préavis 6/2008** Dissolution / Démission de l'ACRM (Préavis d'urgence)

M. HOSTETTLER invite M. Rossier à donner lecture du rapport de la commission technique sans les conclusions.

La discussion est ouverte

Mme MOTTU STELLA demande si l'objectif est de rejoindre l'ARCAM ou non?

M. MONNIN répond qu'en réalité, nous présentons cette démission de l'ACRM en 2008 comme préavis d'urgence, parce que, si l'ACRM n'est pas dissoute, nous ne pourrions pas forcément rejoindre l'ARCAM.

Nous allons certainement venir dans un des prochains Conseils de 2009 avec une proposition pour rentrer dans l'ARCAM.

L'ARCAM a les mêmes objectifs, mais est plus grande. Elle réunit déjà plusieurs associations. Le but est effectivement que toutes les communes donnent un avis favorable à la dissolution de l'ACRM afin de pouvoir créer dans de bonnes conditions l'ARCAM.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. HOSTETTLER clôt la discussion et demande à M. Rossier de donner lecture des conclusions de son rapport.

**Le préavis 6/2008, tel que présenté par la Municipalité, est accepté à l'unanimité.**

8. **Election d'un membre suppléant à la commission gestion-finances en remplacement de M. Michel Crottaz, démissionnaire**

M. HOSTETTLER demande s'il y a des propositions pour le poste de membre suppléant à la commission gestion-finances.

Mme MULLER propose M. Richard Pleux

Aucune autre proposition, M. Richard Pleux accepte le poste avec plaisir et intérêt.

**M. Richard PLEUX est élu comme membre suppléant à la commission gestion-finances à l'unanimité moins 1 abstention.**

9. **Election d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Patrick Gerber, démissionnaire.**

M. HOSTETTLER demande s'il y a des propositions pour le poste de scrutateur suppléant.

Mme ABERER propose M. Fabien BONJOUR

Aucune autre proposition, M. Fabien Bonjour accepte volontiers le poste de scrutateur suppléant.

**M. Fabien BONJOUR est élu comme scrutateur suppléant à l'unanimité moins 2 abstentions.**

M. HOSTETTLER félicite ces personnes pour leur élection.

## 10. Propositions individuelles

Aucune n'est parvenue sur le bureau du Conseil

M. HOSTETTLER demande à M. Crottaz s'il maintient sa proposition de changement à l'art 38 du règlement du Conseil communal suite à la décision de la commission gestion-finances. (Discuté lors du Conseil du 6 octobre 2008).

M. CROTTAZ retire sa proposition.

## 11. Echéancier

### A. **Préavis 2/2007 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 2'040'000.00 pour la transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale et aménagement de la Place du Village.**

M. CHARMEY nous a donné un résumé de la situation en début de séance.

M. VUILLE dit que nous avons parlé de publier sur le web un plan de l'évolution du dossier. Après consultation, il y n'y a qu'un planning, et l'année n'y figure pas.

M. MONNIN répond que cela va être actualisé. Nous voulions donner l'information ce soir en primeur au Conseil. Nous avons pris en Municipalité la décision de ne pas commencer les travaux avant les fêtes, mais à mi-janvier, pour la raison suivante: Les entreprises mandatées pouvaient commencer en décembre, mais ils auraient travaillé une semaine et le chantier serait resté ouvert pendant 1 mois, avec des panneaux.

M. CHARMEY ajoute que, les informations et adjudications se trouvent sur les minis PV. Lorsque nous aurons plus d'informations avec photos, nous mettrons sur le web, pour l'instant ce ne sont que des décisions prises en séance.

M. MONNIN désire encore faire une remarque par rapport à la procédure choisie pour adjudger les travaux de la maison de commune. Il s'agit quand même de plus de 2 millions.

Nous demandons par l'intermédiaire de l'architecte mandaté, M. Blanchard une série d'offres, qui sont en général entre 6 et 8, de différentes entreprises.

Ces offres sont ensuite contrôlées par l'architecte. Si elles respectent le cahier des charges nous en sélectionnons 3, selon différents critères.

Un des critères les plus importants après que le cahier des charges ait été contrôlé, c'est le prix, et si l'entreprise est capable de faire ces travaux.

Ensuite M. le Syndic, M. Blanchard et moi-même convoquons ces entreprises, nous discutons avec la façon dont est fait leur calcul et, nous leur demandons de faire un dernier prix.

Nous leur donnons en général une semaine pour le faire, après quoi, elles communiquent par écrit à M. Blanchard. A partir de ce moment là, lors d'une séance avec M. Blanchard nous adjudgeons les travaux à l'entreprise la meilleur marché.

Nous ne téléphonons pas aux entreprises pour leur demander de s'aligner sur les prix.

Lorsque cela a été adjudgé, nous proposons à nos collègues de la Municipalité d'accepter si elles le veulent, les propositions faites avec M. Blanchard.

M. GERBER demande, étant donné que nous préparons la fête de l'Abbaye, qui aura lieu en août 2010, à quelle date est prévue la fin des travaux, et comment est estimé l'état de la place de l'Ancien collège à cette période là? Sans engagement bien sûr.

M. CHARMEY dit qu'il n'est pas possible de répondre. M. Blanchard nous dit qu'à fin 2009 ce sera prêt.

Nous pourrons vous en dire plus après avoir vu l'état des murs, nous ne savons pas ce que nous allons trouver sous les galandages. En principe, c'est une année de travaux. Ensuite il y aura les extérieurs, où il y aura une commission, comme le Conseil l'avait demandé. Le bâtiment sera certainement terminé pour l'Abbaye, mais les extérieurs, nous ne savons pas.

M. MONNIN répond qu'il n'a pas encore été décidé des extérieurs à faire. Nous devons venir avec une proposition et créer une commission.



- B. Préavis 1/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 120'000.00 pour la réfection du chemin Sur Villard et du chemin des Vignettes allant de Roth et Sauter SA au croisement du Sentier de Renges.**  
Tout est terminé.
- C. Préavis 3/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.00 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie.**  
Voir information dans les communications municipales.
- D. Préavis 4/2008 Proposition d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)**  
Mme POULY donne une information datant du 18 novembre, la FAJE a reconnu officiellement l'AJEMA comme réseau.
- E. Motions Dupuis du 12.12.2006 et Hostettler du 10.06.2007**  
Mme MAEDER répond qu'une commission ad hoc sera nommée par le bureau, et sera convoquée en début d'année.
- F. Votations fédérale, cantonale et communale, le 8 février 2009**
- G. Prochain Conseil communal agendé au lundi 2 mars 2009**
- H. Dates arrêtées pour les Conseils communaux de 2009**
- a. Lundi 29 juin 2009 suivi d'une verrée
  - b. Lundi 5 octobre 2009
  - c. Lundi 7 décembre 2009 suivi d'une verrée
- M. HOSTETTLER demande si la mise à l'enquête complémentaire en cours concernant les travaux "Sur les Moulins" est terminée.  
M. CHARMEY répond que lors du dernier Conseil, nous vous avons parlé d'une mise à l'enquête complémentaire suite à des réclamations.  
De cette mise à l'enquête sont ressorties 20 oppositions du même avis.  
Mardi 2 décembre, une séance dite de conciliation a eu lieu entre les opposants, le promoteur et la Municipalité afin de pouvoir nous faire un avis. Etant de compétences municipales, nous déciderons de lever ou non les oppositions.

## 12. Divers

M. HOSTETTLER annonce que le 8 février aura lieu une élection pour un nouveau membre à la Municipalité. A ce jour, 2 candidats sont inscrits sur les listes, à savoir, MM. Julien Bochar et Valéry Paquier.  
Le dernier délai pour le dépôt des listes au greffe municipal est fixé au lundi 15 décembre 2008 à 12 h 00 précises, si quelqu'un d'entre-vous serait intéressé.

Pour information, M. Hostettler fait part des résultats des votations fédérales et communales du 30 novembre dernier afin de voir comment vote la commune de Denges.

Votations fédérales :

N°1 Pornographie infantine : refusé à 61 % avec 56.19 % de participation.  
Alors que cela a été accepté au niveau fédéral.

N°2 AVS flexible : accepté à 51 % fédéral : accepté

N°3 Droit de recours : refusé à 68 % fédéral : refusé

N°4 Chanvre : refusé à 66 % fédéral : refusé  
 N°5 Loi stupéfiants : accepté à 60 % fédéral : accepté

Votations cantonales :

N°1 Juges assesseurs : accepté à 82 % avec 56.19 de participation.

N°2 Musée des Beaux-Arts : accepté à 51 %

N°3 Fumée passive : Initiative accepté à 70 %  
 : Contre-projet accepté à 70 %

N°3 Question subsidiaire : initiative acceptée à 53 %

M. ROSSIER demande, concernant la destruction et l'abattage : Il y a un petit bâtiment qui n'est pas en très bon état, il s'agit du cabanon de M. Constantin qui se trouve entre le chemin des Bassettes et la route du Lac. Des planches tombent à peu près chaque semaine et les enfants passent devant pour se rendre à l'école. Cela fait des années que l'on en parle, est-ce que la commune pense une fois activer le propriétaire afin qu'il fasse le nécessaire ?

M. MONNIN répond que la Municipalité est intervenue plusieurs fois auprès de M. Constantin, également par l'intermédiaire de Préfet.

Effectivement, si nous estimons l'endroit dangereux, nous réactiverons.

M. J.-F. BONJOUR désire remercier la Municipalité pour l'excellent travail effectué, notamment pour les travaux réalisés sur les chemins ainsi que pour les panneaux de signalisation sur la route du Lac.

Par rapport aux panneaux, celui qui se trouve au niveau de l'entreprise de carrelage est du côté gauche de la route. Ce serait bien qu'il soit du côté droit. Pourrait-on également avertir les utilisateurs du changement de signalisation avant de mettre un radar.

Mme MOTTU STELLA désire remercier les Conseillères et Conseillers pour leur vote de ce soir, et se réjouit de les voir tous à l'inauguration de cette UAPE que l'on espère en août 2009.

Mme ROSAT dit qu'au budget il y avait plus d'argent pour les transports publics. Notamment pour la ligne N° 1 qui passe sur la route cantonale. Est-il prévu qu'un jour la ligne N°5 relie la ligne N°1 ?

M. MONNIN répond que prévu n'est peut-être pas la meilleure façon de répondre.

Suite à la reprise de la ligne 57 des TL par les TPM, des réflexions sont faites au sein du comité exécutif.

L'objectif n'est pas de vite faire quelque chose pour faire quelque chose, mais effectivement des réflexions approfondies sont faites pour utiliser au mieux le fait que la ligne N° 1 fasse partie de notre réseau. Re lier la ligne N° 5 à la ligne N° 1 est quelque chose à laquelle nous avons pensé, mais il n'y a en ce moment aucune décisions de prise.

M. HOSTETTLER souhaite à toutes et à tous au nom du bureau du Conseil communal de Joyeuses Fêtes de fin d'année et invite l'assemblée, au nom de la Municipalité, à partager le verre de l'amitié.

Il est 22 h 30 M. HOSTETTLER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

D. Hostettler

M. Ferreira